

ECONOMIE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GALILEE

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président

Galilée conventionne avec la Région Hauts de France et le SyMPaC dans le cadre du dispositif ACC'ESS

Le dispositif ACC'ESS nouvellement mis en œuvre par la Région des Hauts de France est intégré à la politique de développement économique de la Région des Hauts de France. L'action de Galilée s'inscrit dans la complémentarité des services proposés par les opérateurs de la création d'entreprises et cible spécifiquement les entrepreneurs de l'ESS.

L'accompagnement de projets de l'ESS est une prestation personnalisée accessible à tout porteur de projet de l'Economie Sociale et Solidaire quel que soit le niveau d'avancement du projet (simple description d'un besoin à validation d'un projet élaboré). Cet accompagnement peut être mené au profit d'une personne, d'un collectif ou d'une association. En matière d'ESS il est également fréquent qu'une collectivité locale (commune ou intercommunalité) soit à l'origine d'un projet ou détecte un besoin. Le cas échéant, Galilée peut proposer quelques heures d'accompagnement de la collectivité afin de permettre l'émergence d'un collectif porteur du projet (les activités créées en régie peuvent être également accompagnées sous réserve d'une prise en charge financière par la collectivité locale demandeuse).

L'accueil, l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets de l'ESS sont ainsi assurés sur les territoires de trois intercommunalités.

L'un des objectifs est notamment d'articuler cet accompagnement aux politiques locales en cours et **notamment avec le dispositif LEADER piloté par le SyMPaC** :

- le dispositif LEADER devra être proposé aux porteurs de projets quand cela sera opportun ;
- l'association s'engagera, par ailleurs, à communiquer au fil de l'eau et bien en amont la nature des projets accompagnés.

Le plan de financement prévisionnel 2025 concernant l'axe «Accueil, accompagnement et suivi des porteurs de projets» est le suivant :

CHARGES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
ACC'ESS	34 224 €	Région Hauts de France	20 224 €
Animation, développement ESS	7 125 €	SyMPaC	6 000 €
Conseils et formations – développement des associations	2 300 €	GCT&M	8 000 €
		CCRA	2 300 €
		FONGEP	7 124 €
TOTAL	43 648 €		43 648 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- de valider la demande de subvention d'un montant de 6 000 € ;
 - d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les conventions et pièces nécessaires.
-

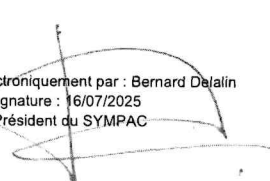
Acte certifié exécutoire compte tenu de :

- son envoi en Sous-préfecture le : 2 juillet 2025
- son envoi à l'affichage le : 2 juillet 2025
- sa réception en Sous-Préfecture le : 2 juillet 2025

Le Président du SyMPaC,

Bernard DELALIN

Signé électroniquement par : Bernard Delalín
Date de signature : 16/07/2025
Qualité : Président du SYMPAC



ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,
Bernard DELALIN



COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint, lors de la première instance du dix-sept juin deux mille vingt-cinq (légalement convoqué le quatre juin deux mille vingt-cinq), le Comité Syndical du SyMPaC peut valablement délibérer, ce jour, sans condition de quorum.

Le vingt-cinq juin de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement reconvoqué, en seconde instance, le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC et de Monsieur MIGNONET pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Nicole HEUX, MM. Guy BEGUE, Bernard DELALIN, Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Patricia BASSET, Natacha BOUCHART, Michèle DUCLOY, Joëlle LANNOY, MM. Fabrice BALLART, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Daniel DIWUY (pouvoir Mr DELALIN), Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Guillaume LOEULLIEUX (pouvoir Mme DENIELE VAMPOUILLE), Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Yves ENGRAND, Olivier MAJEWICZ, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Ludovic LOQUET (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

Mme Claudia ROBERT, MM. Guy ALLEMAND, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**).

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Charles COUSIN, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : M. MIGNONET